

Le Conseil Maritime Ultramarin du Bassin Antilles (CMUBA)

Fiche d'information à l'attention des membres



Qu'est-ce que le CMUBA ?

Le Conseil Maritime Ultra marin du Bassin des Antilles (CMUBA) a été installé en mars 2016. Il est co-présidé par les deux préfets de région Guadeloupe et Martinique, et est composé de 80 membres représentant :

- les 4 îles du bassin Antilles : Martinique, Guadeloupe, St-Barthélémy et St-Martin
- 6 collèges : les services de l'État et les établissements publics, les collectivités territoriales, les professionnels et les entreprises, les organisations syndicales de salariés, les associations de protection de l'environnement ou des usagers de la mer, et des personnes qualifiées.

Le secrétariat du CMUBA est assuré conjointement par la direction de la mer (DM) de la Martinique et la DM de la Guadeloupe.

Le CMUBA peut ainsi être considéré comme le lieu privilégié d'échanges et de concertation sur tous les sujets ayant attrait à la mer et au littoral sur le bassin Antilles.

Quelles sont les missions du CMUBA ?

Le CMUBA est chargé d'élaborer le Document Stratégique du Bassin Antilles (DSB Antilles), et peut également être amené à rendre des avis sur les textes ou projets qui intéressent le bassin maritime.

À quoi servira le Document Stratégique de Bassin (DSB) ?

Le DSB est la déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), puisqu'il précise et complète les orientations de la SNML au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres au bassin. Le DSB est donc le cadre de référence et l'outil pour la mise en œuvre de la politique maritime intégrée à l'échelle du bassin Antilles.

Concrètement, le DSB sera un document opposable aux documents de planification spatiale aujourd'hui existants (SMVM, SRDAM, mesures du SDAGE en mer, etc) ainsi qu'aux travaux, ouvrages ou aménagements en mer.

En tant que membre, quel est mon rôle au sein du CMUBA ?

Les membres participent aux missions du CMUBA de plusieurs manières :

- en **séance plénière** (une fois par an) : les délibérations sont votées à chaque séance plénière afin de suivre et confirmer le travail effectué, valider des orientations stratégiques, donner des avis sur des projets spécifiques, décider du fonctionnement du CMUBA, etc.
- en **commission DSB** (une à deux fois par an) : cette commission concerne les membres des collèges « Etat / établissements publics » et « collectivités territoriales », et a pour mission de piloter l'élaboration du DSB ;
- en **commission spécialisée** (plusieurs fois par an) : des commissions spécialisées sont créées sur différents domaines afin de travailler concrètement sur la rédaction du DSB : validation de l'état des lieux, définition des enjeux, élaboration des axes stratégiques et des actions à mettre en œuvre, etc.

Des **séminaires** ou des **réunions participatives** peuvent également être organisées pour élaborer les grandes stratégies du DSB.

Le CMUBA s'inscrit dans une démarche participative à laquelle l'ensemble des acteurs du monde maritime est convié !